



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34981

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les craintes des enseignants de sciences économiques et sociales (SES) d'une réorientation non concertée de cette matière et de ses programmes. L'enseignement des SES, tel que pratiqué jusqu'ici, est reconnu pour son ouverture sur la complexité croissante du monde économique et social auxquels doivent faire face les citoyens. Le pluralisme et la transparence dans les débats paraissent donc indispensables dans l'élaboration des programmes de cette matière. Or des associations proches des milieux économiques dirigeants critiquent à la fois le contenu de l'enseignement en SES et les manuels mis à disposition des enseignants et des élèves. Un certain nombre d'acteurs de la « société civile » font du *lobbying* pour des propositions de programme qui s'éloignent considérablement de SES ouvertes à la sociologie et au pluralisme des idées. Leurs propositions sont centrées uniquement sur l'économie et trouvent leur inspiration dans un seul courant de pensée, idéologie particulièrement mise à mal par l'actuelle crise financière mondiale. Il lui demande quelles sont les intentions de son ministère par rapport aux demandes de concertation des enseignants de sciences économiques et sociales (SES).

Texte de la réponse

Le contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, de février à juin 2008. Cette commission, conformément à la demande du ministre de l'éducation nationale, avait une mission d'audit des programmes et des manuels de sciences économiques et sociales du lycée. Le ministre demandait en particulier à la commission de s'assurer du respect de la pluralité des courants de pensée constitutifs du domaine des sciences économiques et sociales ainsi que de la qualité des supports pédagogiques utilisés. La commission devait, par ailleurs, réfléchir à la pertinence et la cohérence des programmes au regard des exigences de formation de citoyens éclairés et de préparation à des études supérieures. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité de ces programmes. D'ores et déjà, des recommandations de la commission ont été prises en compte lors de la mise en oeuvre de la réforme des lycées. Ainsi est-il prévu d'intégrer les sciences économiques et sociales, dès la classe de seconde, au sein d'un groupe de disciplines dénommées « sciences de la société » dont l'enseignement sera modulaire. Les élèves qui le souhaitent pourront ainsi suivre un enseignement de SES de 3 heures par semaine, pendant un ou deux semestres (l'horaire actuel étant de 2 h 30 min, en enseignement optionnel). Un groupe d'experts est mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire pour travailler à l'élaboration des nouveaux programmes de la classe de seconde.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34981

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9682

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10704